

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le quatorze juin à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 3 juin 2013, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, Melle MAUNOURY, M. BOUCHER, M. HUMBERT.

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT
Mme JULIEN-RIVE qui a donné pouvoir à Melle MAUNOURY
M. MERLIAUD, Mme DUGUET excusés, M. LANGLOIS

Mme ZUKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Le dernier compte rendu étant approuvé. On passe à l'ordre du jour.

1. Avenants aux travaux de la salle du Foyer Rural

Délib.n°18/2013

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant global des marchés correspondant aux travaux de réhabilitation de la salle du Foyer Rural qui s'élevait à 85 643,80 € HT auquel s'est rajouté l'avenant au lot Démolition Gros Œuvre de 1 700 € HT (délibération du 22/03/2013 n°3/2013)

Il présente alors les avenants suivants :

- Lot n° 4 Menuiseries bois (GUYOT et Associés) dont le montant s'élève à 1 500,00 € HT pour les travaux suivants: fourniture et pose de 2 fenêtres en bois exotique à l'étage.
- Lot n° 5 Menuiseries aluminium - serrurerie (RATINEAU SARL) dont le montant s'élève 2 478,00 € HT pour les travaux suivants: fourniture et pose d'un garde-corps et d'un portillon afin de mettre en valeur l'escalier et remplacement d'1 vitrage sur la marquise extérieure.
- Lot n° 9 Peinture (GUYONNAUD SARL) dont le montant s'élève à 942,40 € HT pour les travaux suivants: peinture du mur de la cage d'escalier.

Le budget de l'opération serait donc porté à 92 264,20 € HT soit une augmentation de 7,73 %.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, considérant notamment le caractère imprévisible de ces travaux, leur impact financier sur le budget global de l'opération et la nécessité de procéder à ces travaux décide alors:

- **D'autoriser** le maire à signer l'avenant au marché de travaux proposé et tous les actes s'y rapportant.
- **D'inscrire** au budget les sommes correspondantes au nouveau coût de travaux.

2. Travaux Voirie 2013 Choix de l'entreprise

Délib.n°19/2013

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise SIORAT pour les travaux de grosse réparation de la voirie sur les VC 8 (Villetelle), VC 4 (Villemonteix – Rouveix), VC 7 (Les Reunnes), qui s'élève à 20 431,60 € HT.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, retient la proposition de l'entreprise SIORAT et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux qui devront avoir lieu en fin d'été début d'automne.

3. Composition du Conseil Communautaire en 2014

Délib.n°20/2013

Monsieur le maire rappelle que la Loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, dans la partie relative à la nouvelle composition du Conseil Communautaire, fixe, pour la première fois, le nombre de délégués siégeant dans cette instance ainsi que leur répartition entre les communes membres dans le cadre d'une élection au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste.

Cette modification législative a conduit à introduire deux nouvelles dispositions dans le CGCT Il s'agit des articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 qui précisent les modalités selon lesquelles le Conseil Communautaire devra être recomposé à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux prévu en 2014.

Conformément à la loi, il revient à toutes les communes membres de délibérer avant la date du 30 Juin 2013 sur la proposition du Conseil Communautaire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière du 11 avril 2013, qui, après un long débat et après avoir entendu toutes les propositions alternatives, a décidé à l'unanimité de fixer la répartition des sièges à partir de 2014 selon le tableau ci-dessous :

Hab	Communes	Nombre de sièges
2041	Eymoutiers	11
983	Peyrat le Château	5
874	Bujaleuf	5
522	Nedde	3
299	Saint Julien le Petit	2
188	Cheissoux	1
160	Beaumont du Lac	1
151	Rempnat	1
143	Saint Anne Saint Priest	1
122	Domps	1
113	Saint Amand le Petit	1
109	Augne	1
Total : 5705	Total du nombre de sièges	33

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de fixer la répartition des sièges à partir de 2014 selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessus.

4. Modification des statuts de la Communauté de Communes

Délib.n°21/2013

M. le Maire fait part de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière afin d'entériner de nouvelles compétences.

Ces modifications sont les suivantes :

- Création et gestion d'un office de tourisme communautaire avec comme principales missions :
 1. gestion de l'information et accueil
 2. organisation, développement et mise en marché de l'offre touristique

3. mise en œuvre d'une stratégie marketing à l'échelle du territoire

4. appui à l'animation des associations locales

5. développement des prestations et services dans les points d'accueil Office du Tourisme

Sont exclues des missions de cet office de tourisme les actions concernant la Commune de Peyrat-le-Château qui a antérieurement transféré sa compétence au Syndicat du lac de Vassivière

- Etude diagnostic des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Sont exclus les réseaux d'assainissement du lac de Vassivière

- Avants projets sommaires préalables à l'extension des réseaux d'eau potables

- Mesures d'accompagnement des O.P.A.H. et des actions liées à l'habitat

- Création, gestion et fonctionnement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

- Composition du Conseil Communautaire : à compter du 1^{er} janvier 2014, seules les communes disposant d'un unique siège pourront désigner un suppléant.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces nouveaux statuts

5. Aliénation d'une partie d'un chemin rural à Barabant - Approbation de l'enquête publique

Délib.n°22/2013

M. le Maire fait part de l'avis favorable du rapport du commissaire enquêteur concernant l'aliénation d'une partie du chemin situé à Barabant en vue de sa cession à M. Thierry FOUCAUD, comme décidée par délibération du 5 octobre 2012 n°23/2012.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve le rapport du commissaire enquêteur et sa conclusion

- charge le Cabinet de géomètres Duarte de pratiquer un relevé sommaire, un bornage contradictoire, l'établissement du document modificatif du parcellaire cadastral et l'établissement d'un dossier d'enquête parcellaire afin de permettre la cession d'une partie de chemin et la création du nouveau chemin d'accès pour les engins agricoles par les parcelles B 296 et 297, pour 1352,68 € TTC (dépense prévue au budget primitif 2013).

6. Point sur la réforme des rythmes scolaires

M. le Maire fait part de la réunion de l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne à laquelle il a assisté, au sujet de la réforme des rythmes scolaires. Des intervenants de qualité comme le professeur Jean-José BOUQUIER, pédiatre, ont permis un débat d'un niveau relevé, qui faisait apparaître l'intérêt des nouveaux rythmes scolaires en ce qu'ils prennent mieux en compte la rythmicité chrono biologique des enfants. Les élus qui ont fait le choix d'appliquer ces nouveaux rythmes dès septembre 2013 sont ressortis de cette réunion confortés dans leur décision.

M. le Maire rappelle que les municipalités et les enseignants du RPI ont fait le choix du passage à la semaine de 4,5 jours (avec classe le mercredi matin) dès la rentrée 2013/2014, par souci d'améliorer les conditions de scolarisation des enfants. Les activités périscolaires auront lieu en fin d'après-midi tous les jours sauf les mercredis. La mise en place de ces activités a nécessité un travail important essentiellement réalisé par l'association les P'tits Drôles et sa coordinatrice Mme PINEL, qui devait tenir compte des contraintes matérielles des horaires de transport scolaire, des locaux et de composition des groupes d'enfants.

Ces activités seront financées par les communes et la DDCSPP (anciennement jeunesse et sports) comme par le passé, mais leur coût d'environ 14 000 € par année entraînera certainement une augmentation des participations communales. Par ailleurs l'Etat a prévu une aide d'un montant de 90 € par enfant pour une durée de 2 ans en direction des collectivités ayant opté pour une mise en œuvre dès septembre 2013.

7. Point sur le Relais Infos Services

Mme THIERIOT rappelle que le RIS intervient sur la Commune de Cheissoux pour l'entretien des chemins de randonnée et prochainement pour l'entretien du ruisseau de Cheissoux. Il intervient également dans le domaine des services à la personne en servant d'intermédiaire entre les demandeurs et les offres de services.

8. Avancement de grade Rédacteur Principal 1^{ère} classe - Modification du tableau des effectifs

Délib.n°23/2013

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour le Rédacteur Principal de 2^{ème} classe d'obtenir un avancement de grade pour être Rédacteur Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2013, la Commission Administrative Paritaire ayant donné un avis favorable.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, approuve cet avancement de grade,

- dit que le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2013 sera le suivant :

- un agent de maîtrise principal titulaire à temps complet (35/35 ème)
- un agent technique territorial 2^{ème} classe titulaire à temps complet (35/35 ème)
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet (20/35 ème)
- un adjoint administratif 2ème classe titulaire à temps non complet (18/35 ème dont 7 h mises à disposition)
- un agent non titulaire à temps non complet chargé du ménage (14 h/mois)

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

8. Rappels

- Une expo photos aura lieu du 8 au 13 juillet dans la nouvelle salle, un vin d'honneur sera offert samedi
- La Fête annuelle aura lieu Dimanche 28 juillet
- Une messe d'été aura lieu le 11 août dans l'Eglise

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 21 h 20